

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 142.

VENDREDI.

15 JUIN 1832.

AFRIQUE.

RÉGENCE D'ALGER, 29 mai. — Depuis six mois des reconnaissances étaient poussées journellement dans la plaine jusqu'à une ou deux lieues des avant-postes; hier, à 3 heures du matin, il en fut dirigé une à l'est de la Maison-Carrée pour reconnaître une position militaire; elle était forte de 14 chasseurs à cheval et de 25 hommes d'infanterie de la légion étrangère, appuyés par la compagnie de grenadiers du même corps, échelonnée sur la route; tout à coup plusieurs troupes de cavaliers arabes sortant de derrière les dunes se précipitent sur les chasseurs, qui se replient sur l'infanterie; ceux-ci, au sortir d'un petit bois, reçoivent les bédouins à coups de fusils, ont l'imprudence de les poursuivre en rase campagne et sont bientôt entourés. Le chef de bataillon Salomon, qui commandait la reconnaissance, accompagné d'un officier du génie, ordonne alors à l'infanterie de s'appuyer contre un marabout qui était à proximité, et de s'y défendre jusqu'à ce qu'il ait amené à son secours la compagnie qui se trouvait à 5 ou 600 pas; les soldats le lui promettent et couchent bas, d'une première décharge à bout portant, 10 chevaux et 15 hommes; mais ce peloton, composé entièrement de jeunes soldats, s'étonne des cris des Arabes et de leurs démonstrations; entendant déjà les pas de la compagnie de grenadiers qui arrivait à leurs secours, ils espèrent en courant pouvoir regagner le bois et la rejoindre; ils quittent imprudemment le seul poste qui pouvait les sauver, et ils sont massacrés en détail entre le marabout et le bois avant d'avoir pu rejoindre les grenadiers, qui eurent bientôt dissipé cette nuée de brigands.

De vieux soldats n'eussent pas été plus braves, mais ils eussent su que leur salut tenait au poste qu'ils occupaient, et n'eussent peut-être pas perdu un seul homme.

Le général en chef, qui, suivant son habitude, était monté à cheval à quatre heures du matin pour aller visiter les avant-postes, et se trouvait à la ferme-modèle lorsqu'une ordonnance lui apporta cette nouvelle, partit aussitôt au galop avec son escorte et se porta sur les lieux, où il ne trouva plus d'ennemis; il harangua les troupes de la Maison-Carrée, qui juraient de venger leurs camarades. Cette petite échauffourée a porté au comble l'exaspération des soldats, qui brûlent de se battre sous les yeux d'un chef dans lequel ils ont une aussi haute confiance. Il est fâcheux que le peu de cavalerie ne lui permette pas de tenter quelque chose d'important. (Sémaphore.)

POLOGNE.

VARSOVIE, 27 mai. — (Correspondant de Nuremberg.) — On dit que les Russes rassemblent beaucoup de troupes sur le territoire de Cracovie. Ils enlèvent encore beaucoup d'individus dans les provinces et les transportent à Varsovie. A Wilna il y a une forte garnison; l'esprit public y est étouffé; peu de gentilshommes se montrent dans la ville, tous les autres restent dans leurs terres; le commerce est dans une stagnation complète. On a défendu à toutes les familles de voyager à l'étranger. Les malades qui veulent prendre les eaux sont obligés d'en solliciter la permission à Pétersbourg. La bourgeoisie est tout abattue et ne prend part à aucun divertissement. L'université ne présente pas un état plus satisfaisant; la chaire d'histoire reste vacante, celle du droit naturel est supprimée; on n'enseignera plus la littérature polonaise qu'en latin. Les libraires de Wilna ne peuvent plus publier de livres polonais, aussi le libraire de l'université, Zowadski, compte aller s'établir dans l'étranger. On dit que personne ne peut plus sortir du royaume de Pologne sans un passeport de Paskewitsch.

ALLEMAGNE.

SPIRE, 3 juin. — Le laudrath du cercle du Rhin a terminé hier sa session actuelle. D'après tout ce que nous apprenons de sources sur lesquelles on peut compter, le conseil s'est appliqué avec une activité infatigable et une prudence singulière à veiller également aux intérêts intellectuels et matériels du pays. On dit qu'il a inséré entr'autres dans ses protocoles, un tableau frappant de vérité de la situation du cercle du Rhin, une protestation accablante contre les excès de pouvoir de la régence, excès qui, surtout dans l'affaire du libraire Kohlhepp, ne peuvent être justifiés en aucune façon, pas même en apparence, et un travail fort bien fait sur la suspension inexcusable des travaux de la rectification du Rhin.

Les citoyens aisés dans tout le cercle se donnent beaucoup de peine pour venir au secours des classes nécessiteuses, pendant la cherté qui pèse actuellement sur le pays. On a aussi recueilli à Spire des souscriptions volontaires, au moyen desquelles un pain ne coûtera aux pauvres que 12 kreutzers.

Nous apprenons que le docteur Grosse a fait imprimer à Neustadt un Appel aux armées, qui vient d'être saisi. On ajoute que Grosse lui-même devait être arrêté, mais qu'il a réussi à gagner les frontières de France.

Le nombre des Prussiens qui sont entrés à St-Wendel s'élève de 8 à 1,200.

On a planté hier, à Oggersheim, un arbre de la liberté. (G. de Spire.)

DUCHÉ DE NASSAU.

WISBADE, 27 mai. — Une dizaine d'officiers polonais, blessés ou malades, se trouvent depuis quelque temps dans notre ville. Plusieurs bourgeois notables remplissent envers eux les devoirs que l'humanité et la philanthropie leur inspirent. Deux sont partis hier pour la France, entièrement rétablis; d'autres, déjà convalescents, les suivront sous peu. On dit que plusieurs autres Polonais blessés arriveront incessamment, et beaucoup de familles se disposent à faire une petite collecte en leur faveur. Une circulaire a été rédigée à cet effet par dix-huit des principaux bourgeois de notre ville. La police en ayant été informée, les dix-huit bourgeois ont été traduits devant la justice. On croit qu'ils seront condamnés à une amende. (Correspondant de Nuremberg.)

ANGLETERRE.

LONDRES, 8 juin 1832. — Suivant des nouvelles arrivées des Açores, 150 soldats appartenant à la garnison de l'île de Madère avaient déserté le drapeau de don Miguel et étaient arrivés dans la petite île de Porto-Santo pour se joindre à l'expédition de don Pedro. (Courier.)

Maintenant que le réform-bill a été revêtu de la sanction royale, une ère nouvelle et glorieuse commence pour toutes les classes d'habitans de notre pays régénéré. Si le peuple continue à faire son devoir, et s'il n'envoie à la chambre des communes que des hommes éclairés et indépendans, on ne perdra plus un temps précieux à contempler la lutte des partis; il n'y aura plus qu'un parti dans l'état, celui de la nation, et ce parti, aucune puissance ne pourra le séduire ou l'opprimer, et nous sommes convaincus que la nation, qui a maintenant la conscience de sa force, ne la montrera pas inutilement; les Anglais sont naturellement bons et enclins à pardonner. Dans les luttes civiles, comme dans les luttes militaires, lorsque le combat est terminé, ils ne conservent aucun sentiment d'inimitié contre les vaincus. Maintenant ils voudraient voir disparaître les distinctions de parti que l'agitation causée par la réforme a renouvelées et étendues, et ils désireraient que l'on oubliât même les noms de whig et de tory. C'est avec une joie sincère qu'ils salueraient une réconciliation qui réunirait tous les partis et les disposerait à se consacrer uniquement au bien du pays. (Idem.)

PARIS, 11 juin.

CHOLÉRA.

Bulletin du 10. — Décès à domicile, 12; dans les hôpitaux, 6.

AFFAIRES DE LA VENDÉE.

Nantes, 8 juin.
Pièce curieuse adressée à M. le maire d'Ancenis, par le chef de brigands carlistes M. de Laroche-Macé.

Ligné, 7 juin.
M. le maire, afin d'éviter des malheurs au pays et l'effusion du sang, je propose au gouvernement une capitulation dont je pense que les conditions seront honorables; s'il devait en être autrement, j'adopterais plutôt le système d'une défense désespérée.

Le commandant de la 3^e division, rive droite de la Loire,
DE LAROCHE-MACÉ.

M. le sous-préfet, étonné d'une semblable proposition, a cru devoir d'abord ordonner une suspension d'armes, bien que ce droit ne soit pas dans ses attributions, le département étant en état de siège.

M. le lieutenant-général Solignac, indigné de tant d'audace, et sachant que le temps des transactions est à jamais passé pour les incorrigibles sicaires de la faction holyroodienne, vient de donner des ordres précis pour exterminer cette bande ou la forcer de se rendre à discrétion. Pour assurer l'exécution de cette mesure, le lieutenant-général envoie un nouveau détachement de 300 hommes de nos gardes nationaux, sous le commandement du colonel Duvivier, qui apprendra bientôt à M. de Laroche-Macé comment les soldats français doivent agir avec des forcenés qui déchirent depuis 40 ans le sein de leur patrie.

On porte de douze à quinze cents hommes la bande commandée par M. de Laroche-Macé.

— Il vient d'arriver ce matin 200 fusils pris au château de la Penicrière-de-la-Cour, près de Clisson. On n'a point de détails circonstanciés sur cette terrible expédition. On ne peut préciser le nombre des cadavres ensevelis sous les débris encore fumans du château, dans les caves, dans les souterrains.

Mortagne, 7 juin.

Je vous annonçais hier qu'on sonnait le tocsin dans les communes environnantes; les chefs légitimistes sont parvenus à réunir près de cette

ville un nombre considérable de chouans, dont M. de Larochejacquelein a pris le commandement. Des détachemens arrivent de tous côtés : j'espère qu'ils ne tarderont pas à rejoindre cette bande, qui donne beaucoup d'inquiétude.

MONTJEAN, 6 juin. — Nous sommes aujourd'hui ici. Les dispositions étaient prises pour explorer les limites de la Loire - Inférieure et de la Vendée, point sur lequel les 400 vendéens, poursuivis pendant sept heures par 37 hommes seulement du 31^e, s'étaient repliés, quand un rapport nous annonça que l'on se battait à Montjean. A cinq heures du matin, tout le détachement était en marche pour prendre l'ennemi par derrière et le rejeter sur la Loire. Le courage de la brave garde nationale de Montjean avait déjà fait justice de l'imprudence et de la témérité de 400 paysans qui, trompés dans leur attente, s'imaginaient avoir aussi bon marché des habitans de cette commune que de la garde nationale de Varades.

Pendant notre marche, le général a fait désarmer plusieurs communes qui lui avaient été désignées comme suspectes.

Chemillé, 8 juin, 10 heures du matin.

Cinq à six de ces bandits viennent d'être amenés ici saisis les armes à la main. Il fallait les fusiller ; tout le monde ici demande un exemple.

Les Lasorinière, Leleu et autres scélérats de ce pays sont à la tête des bandes pardessus tous les autres. Le moyen suprême, c'est la saisie des biens des coupables pour indemnité de guerre ; la paix du présent et la garantie de l'avenir sont à ce prix ; tous les autres moyens seront inefficaces.

Saint-Lezin a été occupé militairement ; c'est un repaire de chouans. Nos volontaires et les soldats ont été hébergés et nourris avec carte blanche.

Journal de Maine-et-Loire.

Depuis hier, il y a eu des changemens notables dans les plans des chouans. L'arrondissement de Segré, qui n'était encore qu'agité, a maintenant une partie de ses communes en armes. Ce brusque changement est dû à l'influence de M. de Bourmont dans ces contrées, où il a une partie de ses propriétés, et, nous avons quelque sujet de le croire, peut-être même à son arrivée aux environs de Candé.

Un détachement du bataillon cantonal de Beaucozéz, commandé par M. Isidor Guynoiseau, vient d'être mobilisé par arrêté de M. le préfet. Il est parti le 6 juin, se rendant à Champocé, pour être mis à la disposition de M. le général Ordener.

Le même jour, la subdivision de cavalerie de St-Georges-sur-Loire, sous les ordres du sous-lieutenant Livron, est allée offrir ses services au brave général Ordener, demandant à être mobilisée de suite. Elle a été immédiatement dirigée sur le Lion-d'Angers, où elle remplacera le détachement de la garde nationale d'Angers, qui s'y trouvait, et qui vient d'être envoyé dans l'arrondissement de Beaupréau.

Sur la proposition d'un de ses membres, le conseil général de Maine-et-Loire a voté à l'unanimité, dans sa séance d'hier, une somme de 6,000 fr. pour être distribués aux gardes nationaux mobiles peu aisés.

Le Louroux-Béconnais, 7 juin, minuit.

J'apprends à l'instant qu'une affaire a eu lieu ce matin à Challain-la-Potherie. Le chef d'un détachement du brave 54^e qui se rendait à Candé, ayant appris que les chouans étaient dans cette commune pour y forcer les jeunes gens à les suivre, s'y est porté de suite avec l'ardeur qui est ordinaire à nos soldats. Les brigands ont été mis dans une déroute complète. Nous avons malheureusement à déplorer la perte de plusieurs de nos braves. On dit aussi que huit ont été blessés. Les chouans ont eu un grand nombre de morts, nous n'en savons pas le nombre.

La duchesse de Berry est, dit-on, aux environs de Candé ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'une dame à laquelle les chefs prodiguent les plus grands honneurs, se trouve au milieu de la bande.

Chollet, 6 juin.

L'étendard de la révolte est levé dans le Bocage. M^{me} de Larochejacquelein est à la tête des rebelles. Toutes les communes aux environs de la Gaubretière sont en armes. On assure qu'une bande de 500 chouans menace Mortagne. Mais nous comptons sur la bravoure de nos troupes, et nous sommes sans crainte.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le tocsin sonne dans toutes les communes près de Mortagne, et que M^{me} de Larochejacquelein est à deux lieues de cette petite ville.

Chollet, 7 juin.

Soixante-six hommes de notre garde nationale, pompiers et grenadiers, avec 60 hommes du 29^e, se sont dirigés sur Mortagne, et de là à la Gaubretière. Dans cette commune il ne restait que 3 à 4 habitans mâles. Pour passer la nuit, il se sont établis dans deux maisons d'où ils pouvaient se défendre réciproquement. Ce matin ils se sont rendus à St-Martin ; de toutes les personnes à qui ils demandaient des renseignemens, les unes disaient n'en point avoir vu, d'autres seulement 25 à 30. Mais, pendant la nuit, une bande de 5 à 600 avait été mieux avertie, et ces chouans savaient bien au juste à quel nombre ils avaient affaire.

Sortant de Saint-Martin à 8 heures, des coups de fusil partis de divers côtés ont annoncé l'ennemi. Le combat s'est engagé et a duré cinq quarts d'heure ; la garde nationale et la compagnie du 29^e ont fait le feu le mieux soutenu et ne perdaient pas de terrain, quoiqu'ils ne fussent qu'un contre six, et que nos gardes nationaux soient presque tous pères de famille ; ils avaient au milieu du danger cet enthousiasme qu'ils avaient développé au moment du départ et sur la route, et cependant ils étaient presque entièrement entourés. Un chef qui portait un drapeau blanc qu'il agitait au cri de *vive Henri V!* a été tué ; l'officier porte-drapeau de la garde nationale l'ajustait à 25 pas.

Mais, malgré cette inégalité de forces, les chouans ont éprouvé une perte considérable : ce qui le prouve, c'est qu'il leur a fallu six chevaux pour emmener leurs blessés, non compris ceux qui ont pu marcher.

Tandis que les nôtres, au nombre de 5, sont revenus à pied à Mortagne, avec notre troupe, qui a fait sa retraite sur Mortagne, sans que ces bandits aient osé les attaquer.

Un seul garde-national a été tué, frappé d'une balle dans le flanc : il se nomme Godineau ; il était menuisier et père de trois enfans. Il n'a eu que le temps de tendre la main à ses camarades et de leur dire : Je meurs, vengez-moi. Cinq soldats du 29^e ont été blessés, 2 ont été tués, 2 soldats et un garde national ont été pris.

Trois cents hommes de ligne sont arrivés des Herbiers ; ils attaquent les chouans. Du clocher de Mortagne, on voyait et l'on entendait la fusillade ; nos grenadiers, quoique harassés de fatigue, ont marché de nouveau pour venger leurs camarades.

Depuis trois jours Chollet est comme une ville de guerre ; tout y est en mouvement, l'affaire de ce matin a électrisé tout le monde : l'on peut compter sur la garde nationale de Chollet comme sur la troupe de ligne ; elle vient de faire ses preuves.

A midi nous avons été informés que nos frères se battaient ; dans dix minutes notre compagnie de voltigeurs a été prête, et elle est partie avec une compagnie du 29^e.

Le zèle de la garde nationale est infatigable : ce ne sont pas des volontaires isolés qui s'offrent pour partir ; ce sont des compagnies entières, réunissant toujours un nombre plus considérable que celui demandé.

Depuis dimanche dernier on savait que les chouans s'organisaient dans le bois du Triage (commune de Freigné). Mardi dans la journée ils se dirigèrent au nombre de 7 à 800 sur Saint-Mars, où ils couchèrent.

Le lendemain mercredi ils arrivèrent vers midi à Riaillé, qu'un détachement fort de 130 hommes, commandé par le capitaine d'Arcy, venait de quitter, emmenant avec lui les armes et les cartouches de la garde nationale de cette commune. Les chouans étaient suivis depuis St-Mars par un détachement du 31^e venu de Candé, et fort de 60 hommes. Ces derniers arrivèrent au bourg de Bonnœuvre un quart d'heure après le départ des chouans. L'avant-garde, forte de 25 hommes, les attrapa à l'arrivée du bourg de Riaillé.

Une fusillade très-vive s'engagea. Ils se replièrent sur le gros du détachement, en vue de la forêt de Saint-Mars. Le résultat est que deux soldats furent tués et un blessé. Les chouans ont perdu deux ou trois hommes, ont emmené deux voitures chargées de blessés, et ont laissé cinq ou six mourans à Riaillé. A cinq ou six heures les chouans partirent, se dirigeant sur Pannecé.

Le Breton, 9 juin.

On nous écrit des environs de Meilleraié, 6 juin :

Depuis deux jours il s'est bien passé des choses dans ce pays ; les carlistes ont enfin levé le masque et se sont montrés. Les communes sont en pleine insurrection ; 6 à 700 hommes étaient hier, à midi, dans le bois du Triage ; ils avaient armes, munitions, vivres et chefs. Les trois fils Landemond, un des fils Bourmont et deux Gourlet sont à leur tête. Hier aussi environ 200 hommes étaient à Mésenger, tandis qu'un pareil nombre était du côté du Petit-Auverné. C'est dans la nuit du dimanche au lundi qu'ils ont commencé à se réunir ; bien des paysans arrivaient de tous côtés au quartier-général (le bois du Triage) ; il leur est aussi arrivé beaucoup de cartouches : d'où viennent-elles ?

Le Mans, 7 juin.

Le conseil-général a voté une somme de 6,000 fr. pour indemniser les gardes nationaux qui ont marché contre les chouans et ont besoin de secours.

Les chouans sont toujours dispersés et fugitifs, et nulle rencontre n'a eu lieu entre eux et la force armée dans le département de la Sarthe depuis les dernières nouvelles que nous avons publiées.

Les perquisitions et les arrestations se continuent avec la même activité. MM. le marquis de Juigné, d'Aubigny, la Crochardière, de Broc frères, de Follin, Girardon, professeur du collège ou séminaire de Précigné, ont été incarcérés.

Trois voyageurs allant en poste à Nantes ont été aussi arrêtés au Mans, porteurs de faux passeports. L'un d'eux, qui prenait le nom de Lillien, a avoué être le fils du duc de Fitz-James.

On nous annonçait ce matin qu'un chasseur envoyé en ordonnance avait été saisi par les chouans entre La Flèche et le Mans, et que ces scélérats avaient eu l'atrocité de lui arracher les yeux.

BELGIQUE.

NAMUR, 14 juin.

EXTRAIT du Mémorial Administratif de la province de Namur.

N^o 489. *Vérification des poids et mesures.* Ordonnance des états :

Les individus qui n'ont pas soumis au poinçonnage, aux jours fixés par l'art. 1^{er} de l'ordonnance du 12 avril de cette année, N^o 467 du Mémorial Administratif, les poids et les mesures dont ils font usage, sont admis à les présenter à la vérification, au bureau du vérificateur, au chef-lieu de leur district respectif, aux jours fixés par l'art. 2 de l'ordonnance citée ci-dessus.

N^o 490. *Mesures réglementaires pour la garantie de la santé publique.*

Les députés des états de la province de Namur, revu leur ordonnance du 3 avril dernier, N^o 456 du Mémorial, prescrivant diverses mesures réglementaires pour la garantie de la santé publique ;

Vu la loi sanitaire du 8 juillet 1831 ;

Vu l'art. 48 de l'arrêté royal du 17 août suivant ;

Voulant faire cesser l'incertitude que l'on paraît élever sur l'exécution provisoire de l'ordonnance dont il s'agit ;

Usant des pouvoirs à eux conférés par le susdit art. 48 de l'arrêté du 17 août, et attendu l'urgence des circonstances,

Ordonnent ce qui suit :

L'ordonnance précitée du 3 avril sera exécutée provisoirement, et en attendant la sanction royale à laquelle elle est soumise.

N° 491. *Délai pour les réclamations à charge de l'état, concernant les créances en 1831.* — Lettre de M. le gouverneur qui rappelle aux bourgmestres que, ce délai expirant le 1^{er} juillet prochain, le ministre-directeur de la guerre ne recevra plus, après cette époque, aucune pièce qui se rattache à des créances dudit exercice; de sorte que les individus qui auront négligé de les faire valoir dans le délai indiqué ci-dessus, ne pourront qu'imputer à eux-mêmes la déchéance qu'il auront encourue.

N° 492. *Enrôlement volontaire pour la cavalerie légère.* — Lettre de M. le gouverneur aux bourgmestres.

Je vous invite, messieurs, à faire publier dans vos communes respectives, que MM. les officiers, commandant les dépôts des quatre régimens de cavalerie légère, à Gand, Malines, Mons et Namur, sont autorisés par M. le ministre-directeur de la guerre, à recevoir les anciens sous-officiers et cavaliers qui, rentrés dans leurs foyers, désireraient reprendre du service comme volontaires, pour la durée de la guerre, pourvu qu'ils ne dépassent pas l'âge de 45 ans; ceux qui seront admis, recevront une prime de quinze florins, qui leur sera payée au dépôt.

Les anciens militaires dont il s'agit, qui auront cette intention, devront s'adresser à M. le commandant de la province où à MM. les commandans de places, qui, après avoir reconnu qu'ils remplissent les conditions exigées, les dirigeront sur les dépôts.

N° 493. *Vaccine.* — Le gouverneur aux chefs des administrations municipales :

Je suis informé, Messieurs, que plusieurs d'entre vous, loin de secourir les officiers de santé, lorsqu'ils se présentent dans vos communes pour vacciner les enfans, cherchent au contraire à entraver leurs opérations; vous devez sentir combien cette manière d'agir est répréhensible; je crois, en conséquence, devoir vous rappeler les obligations qui vous sont imposées par les dispositions sur cette matière, et qui sont rapportées dans les articles 2979 et suivans du Code Administratif.

N° 494. *Recherche et répression des délits.* — Le gouverneur rappelle aux bourgmestres la nécessité de s'entendre avec la gendarmerie; sa lettre finit ainsi :

Aussitôt qu'un délit ou quelque événement extraordinaire parvient à votre connaissance, il importe que vous en informiez la brigade la plus voisine; et lorsqu'il s'agit de la recherche ou de l'arrestation des coupables, ne perdez point de vue que votre concours est nécessaire et qu'on ne peut apporter trop de célérité dans ces sortes d'opérations.

DU CHOLÉRA.

Le choléra a presque entièrement disparu de France, où il n'a sérieusement sévi que dans la capitale et sa banlieue. En Angleterre et en Ecosse réunis, on ne compte plus au-delà de cinq à six décès par jour. En Irlande, il diminue d'intensité, mais gagne en étendue. Quoique la source de la maladie soit encore lettre close pour la science médicale, l'expérience de tous les pays qu'elle a ravagés donne la preuve péremptoire que les grandes agglomérations d'hommes sont seules exposées, surtout dans les capitales où l'entassement des pauvres et la malpropreté de leurs habitations peuvent vicier l'air au loin. En Russie, en Pologne, en Prusse, en Autriche, le siège principal de l'épidémie a été St-Petersbourg, Varsovie, Berlin, Vienne. Si, en Angleterre, Sunderland et Musselburgh ont plus souffert que Londres, cette différence peut provenir d'une cause particulière : l'humidité du climat, par exemple, qui pourra donner à penser à la Hollande, soit dit en passant. Quant à la Belgique, faisant la part des alarmes depuis long-temps excitées, de tant d'intérêts qui veulent que l'on croie à la présence du fléau, et de l'incertitude notoire des cas observés, nous doutons que jamais le choléra ait pénétré parmi nous; ou, s'il est bien vrai qu'il ait visité Gand et Courtrai, nous commençons à nous persuader, après une si longue hésitation à pousser plus loin son voyage, qu'il se déplaît dans notre société et va rebrousser chemin en boudant. *Fiat!* UN ABONNÉ.

— Le *Messenger des Chambres* contient une lettre de Libri-Bagnano par laquelle ce confident du roi Guillaume s'excuse d'avoir jamais pris la moindre part à la rédaction du *Journal français de La Haye*, nonobstant les instances réitérées de Charles Durand, qui attachait un prix excessif à le compter au nombre de ses collaborateurs. « Ceux qui ont eu l'avantage de lire mon *National*, de Bruxelles, poursuit l'honorable, n'auront pas besoin de cette explication; mais j'en appelle à eux pour attester à l'univers que la touche nerveuse de mon syle et la portée de mes vues politiques ne pouvaient pas être représentées par les pâles colonnes de la feuille gallo-batave. »

— Les journaux français nous apprennent que M. Alfred d'Armagnac, qui dernièrement était officier d'ordonnance du général Mellinet et s'est trouvé compromis, comme membre de l'association patriotique de Tournai, dans l'affaire du général Hardy de Beaulieu, a réuni à Poitiers cent étudiants qui l'ont élu leur capitaine et marchent sous ses ordres contre les chouans.

— Le 7 de ce mois le bruit se répandit à Arlon que Neufchâteau était le foyer d'une conspiration orangiste, et que le feu de l'insurrection allait y éclater, si on n'employait la force armée pour contenir les perturbateurs du repos public. On fit partir en toute hâte un détachement de troupes pour cet endroit, mais il y trouva tout le monde tranquille, et retourna à Arlon, passablement irrité de n'avoir pas eu quelques orangistes à châtier.

— Le *Mémorial* de ce jour annonce que, dans les arrangemens pris à Compiègne pour le mariage du Roi, il a été convenu que les enfans de S. M. seraient élevés dans la religion catholique.

Le même journal annonce qu'on arrange au palais les appartemens de la Reine. Ce sont ceux qui jusqu'ici ont été occupés par le Roi.

— On écrit de Tournai, 12 juin :

Une centaine de canonniers, destinés à compléter le personnel de diverses batteries, sont partis aujourd'hui pour Bruxelles.

— Un membre de la régence d'Enghien écrit, sous la date du 11, que, malgré ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, aucun cas de choléra ne s'est déclaré dans cette ville.

— On mande de Gand que M. l'évêque et son conseil ont pris en considération les réclamations de l'autorité contre la sonnerie du glas de mort, et l'accompagnement de la sonnette en portant le viatique aux malades. Aussi l'un et l'autre ont cessé depuis trois jours.

— On écrit de Gand 12 juin :

Une rixe a eu lieu hier entre des gardes civiques et des chasseurs à cheval en garnison en cette ville. Plusieurs ont été blessés, neuf sont arrêtés. L'autorité militaire a pris aussitôt des mesures pour prévenir de pareils désordres, qui n'ont été occasionnés que par l'excès de la boisson auquel les militaires s'étaient livrés.

Sa Majesté vient de faire parvenir, par l'intermédiaire de M. le bourgmestre, à la commission sanitaire centrale, une somme de 2,000 florins sur sa cassette, pour soulager les malheureux de cette ville atteints du choléra.

— Si nous devons en croire le *Courrier Belge*, M. Durand de Mareuil, à son arrivée de La Haye, aurait dit au roi Léopold : « Le roi Guillaume est bien décidé à ne reconnaître à aucun prix votre indépendance; et je ne doute pas qu'après que vous auriez adopté les modifications qu'il a réclamées en dernier lieu, il ne parvint encore à élever de nouvelles difficultés qui ajourneraient de nouveau indéfiniment la conclusion de vos affaires. Le but du roi Guillaume est la restauration de son pouvoir en Belgique. »

— Deux assassinats viennent d'être commis à huit jours d'intervalle dans l'arrondissement de Nivelles. Le premier de ces crimes a été commis sur une paysanne du village de Félin, près de Nivelles; et le fils d'un riche cultivateur de ce village, qui en est accusé, est dans les mains de la justice. Il paraît que la victime entretenait depuis long-temps un commerce clandestin avec celui qu'on accuse de l'avoir assassinée. Elle en avait déjà un ou deux enfans. L'autre crime a été commis dimanche dernier sur le territoire de la commune de Warterloo. La victime est le précepteur des enfans de M. Lehardi de Beaulieu, frère du général de ce nom, et qui habite une campagne nommée Frichefont, à l'extrémité du champ de bataille de Waterloo. Le précepteur se rendait, dans la soirée de dimanche dernier, de Frichefont à Waterloo, et il a été assailli près du chemin dit de *La Haye-Sainte*, non loin de la grande route, à l'endroit où sont élevés les divers monumens qui rappellent la bataille du 18 juin 1815. Le cadavre a été trouvé dans un champ de blé. Le crime paraît avoir été commis à l'aide d'armes contondantes. On avait enlevé à la victime sa montre et son argent. L'auteur ou les auteurs de cet assassinat n'ont pu être découverts jusqu'ici.

(*Cour. Belge.*)

— Une lettre particulière de Cologne, du 9 du courant, nous mande ce qui suit :

« On remarque des mouvemens parmi nos troupes, et des personnes qui se croient bien instruites disent que ces troupes feront bientôt un mouvement en avant vers les frontières. Le général de Pfiel est arrivé dans nos murs. » (*Idem.*)

— On écrit de Madrid, d'une source digne de foi, le 31 mai, que les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont reçu de leurs gouvernemens l'intimation formelle de prendre leurs passeports et de se retirer dès l'instant où des troupes espagnoles franchiraient la frontière du Portugal.

BULLETIN DU CHOLÉRA.

Gand, 11 juin au soir. — Décès : 5; nouveaux cas : 17; en traitement : 14; en convalescence : 6; sorti guéri : 1.

Mons, 10 juin. — 1 cas, 1 décès. — Du 11, 3 cas, 1 décès.

Courtray, du 7 au 9. — 11 cas et 7 décès. — Du 9 au 11, 5 cas, 3 décès.

Wetteren, 10 juin. — 1 nouveau cas.

A Roulers, quelques cas viennent de se manifester; nous apprenons que le gouvernement y a envoyé immédiatement un délégué à l'effet de prendre, de concert avec l'administration locale, les mêmes mesures que celles qui ont été employées avec un si grand succès à Wetteren, Bruyelle, etc.; ce délégué est le même que celui qui s'est rendu successivement dans ces deux dernières communes.

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DE LA SITUATION.

La *Tribune*, qui ne veut pas farder son opinion, attendra la fin de l'ordre exceptionnel pour donner son avis sur quoi que ce soit.

Le *Courrier Français* signale l'état de faiblesse et de nullité où la révolution est réduite en France. Il compte sur l'Angleterre pour l'affranchissement du monde.

Le *Journal du Commerce* publie une déclaration motivée de son gérant Guillemot, contre la mise en état de siège.

Le *Temps* continue à faire du juste-milieu, mais pour compte d'un ministère futur. Il veut le maintien de la monarchie-citoyenne, mais signale et flétrit avec causticité la bassesse de ses conseillers actuels, qu'il accuse de traits presque incroyables.

Le *Constitutionnel* ne sort pas de l'*alliance monstrueuse*. Avant la lutte de St-Méry, les républicains et légitimistes-unis se sont battus entr'eux pour arborer, les uns le drapeau rouge, les autres le drapeau blanc, sur les barricades.

La *Quotidienne* rappelle avec raison qu'elle attaquait dernièrement

encore la république, comme subversive de la propriété, qui vient de se lever tout entière contre les emblèmes sanglans de 1793.

Le *Courrier de l'Europe*, voyant l'ordre public et la propriété affermis, espère que le pouvoir usera de clémence envers les hommes qui ont voulu l'abattre après l'avoir élevé. Sous Henri V seulement les républicains pourront être contenus avec succès, parce que la légitimité, ne devant rien à la révolution, se trouvera en mesure de la combattre sans la trahir.

La *France Nouvelle* s'efforce de nier les exécutions secrètes qu'on dit avoir eu lieu.

La *Gazette des Tribunaux* doute de ces actes qui ne sauraient être justifiés.

La *Gazette des Hôpitaux* dit que la plupart des républicains prisonniers et blessés, prévoyant qu'ils seront passés par les armes, se refusent à subir les opérations chirurgicales qui leur sont prescrites.

Le *Messager des Chambres* reconnaît que, si la France est unanime à repousser la *Terreur*, beaucoup de têtes pensantes en sont venues à comprendre que, contre un gouvernement infidèle aux promesses de son origine, il n'y aurait d'autre refuge qu'un consentement général à la république pour empêcher la tyrannie de quelques démagogues. Mais la monarchie-citoyenne peut se réhabiliter encore en écoutant de bons conseils.

La *Gazette de France* demande comment l'autorité va s'y prendre pour faire célébrer l'anniversaire prochain de la grande semaine.

Le *Moniteur* accuse à ce propos les légitimistes d'unir leurs vœux aux tentatives des républicains.

La *Gazette de France* lui répond qu'elle et les siens se rallieraient de tout leur cœur au juste-milieu contre la démocratie, si la lutte d'un pouvoir contre son principe pouvait jamais enfanter d'autres résultats que l'effusion du sang à pure perte.

BRUXELLES, 13 juin.

Avant-hier, le roi a travaillé successivement avec MM. les ministres des affaires étrangères et des finances; ensuite, S. M. a reçu en audience particulière M. le général baron Evain et M. Roumat, bourgmestre de Spa, et plusieurs autres personnes.

A neuf heures, le roi a présidé le conseil des ministres.

Par arrêté du 9 juin, les nominations qui appartaient au ministre des finances, aux termes de l'arrêté du 18 mars, seront faites par le roi. Les nominations aux emplois au-dessous du rang de receveur, et celles qui appartaient aux gouverneurs, en vertu des art. 15, 32 et 42 du même arrêté, sont réservées au ministre des finances. Il n'est rien innové quant au mode de présentation des candidats.

L'avis unanime des sections de la chambre a été l'adoption du projet de loi présenté par M. Evain pour la formation d'une armée de réserve. Pour écarter tout reproche d'inconstitutionnalité relativement au choix des officiers, il ne sera plus question dans la loi nouvelle, de garde civique; c'est une levée extraordinaire de 50,000 hommes, dans lesquels on comprendra les 17,000 hommes de garde civique qui sont déjà sous les drapeaux.

Les rapporteurs des sections se réuniront aujourd'hui à 10 heures. A 1 heure séance publique.

Il a été annoncé que M. le baron de Loe devait partir pour Vienne avec M. le comte de Lalaing; c'est une erreur: ce dernier seul a dû partir pour cette capitale.

BOURSES.

ANVERS, 12 juin.

Emprunt de 12 millions	99 3/4 A	Emprunt romain	80	P
» de 10 millions	98 1/8 à 1/4 A	Lots	373	P
» Rotschild	76	Napolitains	75 1/2	P
Antriche métalliques	89	Guebhard		
Lots de Pologne	97	Rente perp. espag. à Paris	57 1/4	P
Anglo-Danois 3 p. 70	67 1/2	» « à Amsterdam	50 3/4 à 7/8	A

PARIS, 11 juin.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 98 fr. 25 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 90 00. — 4 p. cent, 82 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 70 40. — Act. de la banque, 1695 00. — Certifié. Falconnet, 80 40. — Cortès d'Espagne, 00 070. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 7/8. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 77 1/2. — Emprunt romain, 80 1/2.

ANNONCES

1806.

VENTE

PAR COUPONS D'ACTIONS D'UN FRANC, DE TROIS DOMAINES,

ESTIMÉS ENSEMBLE 400,000 FRANCS,

Situés dans le département de la Charente-Inférieure.

On trouve les coupons, chez AUDRY DE PUIRAVEAU, propriétaire, demeurant rue Saint-Thomas-du-Louvre, N° 32, à Paris.

Et chez M. KEGELJAN, rue de Bruxelles, N° 39 bis, à Namur, qui fournira également de plus amples renseignements.

1802. Se vend chez Dieudonné Gérard, imprimeur-libraire à Namur, COUP-D'OEIL SUR LE CHOLÉRA,

par le docteur FALLOT, envoyé par le ministre à Londres et à Paris pour y étudier cette maladie.

1696. A louer, pour en jouir au 24 juin 1832, une maison située place Saint-Aubain, N° 153.

S'adresser à maître Gislain, notaire à Namur.

1807.

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Le soussigné, seul éditeur-proprétaire de la belle collection de six estampes d'après les célèbres peintres Raphaël, Rubens, Vandyck, etc., a vu avec surprise dans les annonces du *Journal de la Belgique* du 13 courant, que la maison Dujardin, à Namur, a annoncé la susdite collection en vente. Il déclare n'avoir autorisé personne pour cette vente que d'après le prospectus ci-après, et qu'à dater de ce jour aucune Collection ne sera livrée qu'après que les noms, qualités et demeures des souscripteurs lui seront connus.

P. BARELLA.

SOUSCRIPTION.

COLLECTION DE SIX BELLES ESTAMPES

d'après les superbes tableaux des célèbres peintres Raphaël, Léonard de Vinci, A. Vandyck, Le Chasselat, le Titien et P. P. Rubens.

DÉDIÉE AU CLERGÉ.

PROSPECTUS.

Cette belle collection, exécutée sur pierre, sous la direction de l'éditeur, par L. VAN DEN WILDENBERG et G. SIMONAU, jeunes et habiles artistes, sera imprimée sur demi-grand-aigle, beau papier vélin, par P. SIMONAU.

Ces six superbes estampes, de même grandeur et très-propres à l'ornement d'une salle, représentent les six chefs-d'œuvre suivans :

- 1° La Sainte-Famille, d'après Raphaël.
- 2° La Cène, d'après Léonard de Vinci.
- 3° Le Christ à l'éponge, d'après A. Van Dyck.
- 4° L'Immaculée Conception, d'après Le Chasselat, célèbre artiste moderne.
- 5° Jésus-Christ pardonnant à la femme adultère, d'après Le Titien.
- 6° La Descente de croix, d'après P. P. Rubens.

La collection étant entièrement terminée, il est inutile d'en faire des éloges: les amateurs jouiront de l'avantage d'en juger eux-mêmes; il suffit de dire que c'est la plus belle collection qui ait paru jusqu'à ce jour; voilà pourquoi l'éditeur a bien voulu faire achever entièrement ces chefs-d'œuvre avant de les publier et de les mettre en souscription.

L'empressement avec lequel Nosseigneurs l'archevêque et évêques de la Belgique, ainsi que MM. les membres du haut clergé y ont déjà concouru par leurs souscriptions, et les nombreux éloges obtenus d'autres connaisseurs, lui sont un sûr garant d'un heureux succès.

Conditions.

La souscription sera ouverte à dater du 15 mai 1832.

Le prix des six estampes en noir, sur beau papier vélin,	
est de fl. des P.-B.	12 00
Idem sur papier de Chine	15 00
Idem supérieurement bien coloriées.	20 00

Toute personne, dont la souscription sera parvenue à l'éditeur avant le 1er juillet, recevra gratis deux belles estampes de la même grandeur des six autres, représentant le *Sacré Cœur de Jésus* et le *Sacré Cœur de Marie*, exécutées par les artistes L. VAN DEN WILDENBERG et J. VAN GENK. Ces deux estampes seront livrées soit sur beau papier vélin, papier de Chine ou coloriées, d'après la souscription.

Après l'époque susdite il ne sera livré aux souscripteurs que les six estampes formant la collection.

Après que la souscription sera close, le prix de la collection sera augmenté d'un tiers.

On ne paiera qu'à la réception de la collection.

On pourra cependant se procurer la collection en trois livraisons de deux estampes chacune, successivement de mois en mois, pourvu que l'on en fasse l'observation en souscrivant: en ce cas les deux estampes supplémentaires ne seront livrées qu'avec la dernière livraison.

On est prié d'affranchir les lettres et l'argent.

ON SOUSCRIT:

- A Louvain, chez l'Éditeur, P. Barella, marchand d'Estampes.
- Vanlinthout et Vandenzande, imprimeurs-libraires.
- Alost, Spitaels-Schueremans, libraire.
- Anvers, J. B. Heirstraeten, et chez T. J. Janssens, libraires.
- Bruges, Avanzo et compagnie.
- C. Demoor, imprimeur-libraire.
- Bruxelles, Fietta, frères.
- Avanzo et compagnie, et chez Dewasme-Pletinckx.
- Vanderborcht, libraire, Marché-aux-Poulets.
- Courtrai, Decaluwe-Ovyn, libraire.
- Diest, Weesen, libraire.
- Enghien, Bourgeois, libraire.
- Gand, Tessaro et compagnie, rue des Champs.
- A. Barella, rue Royale, n° 15.
- Vanryckeghem-Hovaere, et chez J. Poelman, libraires.
- Hasselt, F. Milis, libraire.
- Liège, Avanzo et compagnie.
- P. Kersten, et chez V° Duvivier, libraires.
- Malines, P. J. Hanicq, et chez Dierckx-Beke, libraires.
- Pluys, encadreur, rue des Vaches.
- Mons, Tessaro et compagnie.
- Jenevois, libraire.
- Namur, Dujardin, libraire.
- Nivelles, M^{lle} T. Dujardin, libraire.
- Roulers, David Vanhee, libraire.
- Tournai, J. Casterman, libraire.
- Turnhout, Dierckx, fils, libraire.
- Ypres, V° Vandermeersch, libraire.

Et chez tous les autres principaux libraires et directeurs des postes du royaume.